



Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique POSTE PERMANENT

La Municipalité d'Ormstown est située dans le sud-ouest de la Montérégie. Elle est la municipalité centrale de la MRC du Haut-Saint-Laurent avec une population d'environ 4000 habitants. En pleine croissance, Ormstown est composée d'une région rurale et d'un périmètre urbain important.

DESCRIPTION DE LA FONCTION

Le titulaire de ce poste, sous l'autorité du directeur général, est mandaté pour planifier, organiser, développer, diriger et évaluer toutes les activités du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique. Il est responsable du contrôle et de l'application de la réglementation en matière d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement ainsi que d'autres lois et règlements applicables. Il assume la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'ensemble de son service. Il assure la rédaction des rapports et documents de support nécessaires aux différents comités reliés à son service et à la prise de décisions par le conseil municipal.

DESCRIPTION

- Coordonner avec rigueur toutes les activités reliées au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique.
- Concevoir et élaborer des plans, programmes et règlements pour fins d'utilisation et de mise en valeur du territoire.
- Élaborer et assurer le suivi, l'application et les modifications du plan et des règlements d'urbanisme ainsi que de toute politique et résolution de façon à favoriser un développement durable sur le territoire.
- Traiter les demandes relatives à son champ d'expertise provenant du conseil municipal et de la direction.
- Préparer et gérer les budgets du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique.
- Gérer et assurer le suivi des plaintes. (et des poursuites reliées à l'urbanisme)
- Assurer un support aux différents comités créés par le conseil municipal et dont les sujets relèvent au service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique.
- Assurer le suivi des acquisitions de propriétés par la municipalité lesquelles découlent de son Service suivant l'adoption des projets par le conseil municipal.
- Appliquer et respecter les normes et règlements en matière de santé et sécurité au travail pour tous les employés sous sa responsabilité.
- Accomplir toute autre tâche connexe ou similaire aux tâches mentionnées ci-dessus.

EXIGENCES

Le candidat doit détenir un diplôme universitaire en urbanisme ou en aménagement du territoire, associé à une formation ou une expérience en administration dans un milieu syndiqué de préférence. Avoir minimum trois à cinq (3 à 5) ans d'expérience dans un poste connexe.

PROFIL

Le/la candidat(e) doit posséder les habiletés suivantes

- Excellente communication orale et écrite en français.
- Communication orale et écrite fonctionnelle en anglais.
- Excellente connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de toutes autres lois connexes.
- Excellente connaissance de l'informatique
- Leadership, résolution de problèmes complexes et sens de l'adaptation très développé.
- Sens de l'organisation et de la planification en fonction d'échéanciers précis.
- Bonne habileté en gestion du personnel et en coordination d'une équipe de travail.
- Excellente communication interpersonnelle.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avec la mention « **Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique** - mettant en évidence vos compétences, vos connaissances et votre expérience, au plus tard le 28 mars 2025, à l'adresse suivante : rh@ormstown.ca